

LES OPINIONS ÉCONOMIQUES ET LEURS RAISONS DANS L'UNION EUROPÉENNE

Les effets d'une préséance de la justice sociale

Michel Forsé

*Directeur de recherche au CNRS,
Chercheur associé à l'OFCE*

Maxime Parodi

Département des études de l'OFCE, cellule de sociologie

Cette étude porte sur les quatre questions ayant trait à des opinions économiques posées lors de la dernière vague de l'enquête sur les valeurs des Européens (1999). Il en ressort que le libéralisme économique domine légèrement dans l'Union européenne. À certaines exceptions près, on le trouve plus fréquemment exprimé au Nord qu'au Sud ou à l'Ouest qu'à l'Est. Au-delà de cette diversité géographique, ces opinions tiennent à des différences idéologiques, de position sociale ou d'intérêt, mais elles sont également le fruit de raisons morales, et dès lors ce qui divise les Européens ne suffit pas à tout expliquer. Leurs attitudes dérivent aussi de l'effort pour s'accorder sur des principes raisonnables susceptibles de trouver l'assentiment de tous, en d'autres termes d'une recherche de justice sociale à laquelle une préséance est accordée et que l'on peut repérer en raisonnant comme derrière un « voile d'ignorance ».

forse@iresco.fr
maxime.parodi@ofce.sciences-po.fr

Janvier 2005

Revue de l'OFCE 92

Lorsque des questions à caractère économique sont posées dans des sondages d'opinion, des attitudes favorables à une intervention de l'État sous diverses formes (contrôle des entreprises, hausse des prélèvements obligatoires, nationalisations, etc.) s'opposent fréquemment à des attitudes économiquement libérales, qui prônent au contraire un rôle plus modeste de cet État (Forsé, 1999; Tchernia, 2002). La dernière enquête sur les valeurs des Européens (*European Values Survey* effectuée en 1999) permet de se demander ce qu'il en est de ce clivage dans l'ensemble des pays de l'Union. Y a-t-il une opinion dominante en Europe? Est-elle la même dans tous les pays? Elle permet aussi de rechercher l'effet des différences de position sociale, des conflits d'intérêts ou des partis pris idéologiques. Mais, rend-on compte de toute la complexité des réponses si l'on se limite à ces explications? En analysant les résultats obtenus selon cette perspective, nous constaterons que les opinions sont également le fruit de raisons morales qui risquent fort de passer inaperçues si l'on s'en tient à l'examen des biais de position sociale. Il faudra donc comprendre ces raisons.

Ceci constituera le second objectif de cette étude. En se centrant sur une question posée à propos des droits des chômeurs de refuser un emploi ou non, nous verrons que même si les divers intérêts, idéologies ou préférences axiologiques, qui divisent les Européens, jouent incontestablement leur rôle, ils ne suffisent pas à tout expliquer. Les attitudes dérivent aussi de l'effort pour s'accorder sur des principes raisonnables susceptibles de trouver l'assentiment de tous. Dans une perspective proche de celle de John Rawls (1971), nous chercherons donc à tester l'hypothèse selon laquelle les opinions des Européens résultent en partie d'une recherche de justice sociale à laquelle une préséance est accordée et que l'on peut repérer en raisonnant comme derrière un « voile d'ignorance ».

I. Les données

Pour se donner une définition de l'Europe, nous retiendrons tous les pays qui composent l'Union européenne en mai 2004. Chypre étant le seul pays dans lequel l'enquête n'a pas été effectuée, cela va nous conduire à faire porter cette étude sur un total de 24 pays: les 15 pays

de l'Union avant mai 2004, tous situés en Europe de l'Ouest (en y incluant l'ancienne RDA), et 9 des 10 pays entrant à cette date dans l'Union, tous situés (sauf Malte) en Europe de l'Est ¹.

Les quatre questions qui vont retenir notre attention portent sur: (1) la place relative de l'État et des individus pour la satisfaction des besoins personnels, (2) le contrôle que l'État doit ou non exercer sur les entreprises, (3) la valeur positive ou négative de la compétition entre individus, et (4) le fait de savoir s'il convient de maintenir une indemnisation du chômage lorsqu'un chômeur refuse un emploi qui lui est proposé ².

Ces questions sont les seules à avoir été posées dans l'ensemble de l'Union au cours de la dernière « *European Values Survey* » de 1999. Quelques autres questions à caractère économique ont aussi été posées mais, comme elles n'étaient qu'optionnelles, les réponses de nombreux pays sont manquantes (y compris en Europe de l'Ouest). Cette enquête est par ailleurs une réédition de celles effectuées en 1981 et 1990. Toutefois, ces questions n'y figuraient pas, même pour un petit nombre de pays. Pour ce qui est des opinions économiques en Europe selon cette source ³, on ne peut donc que s'en tenir à l'examen des données de 1999 et à ces quatre questions.

Pour chacune d'elles ⁴, il est demandé à l'enquêté de donner sa position sur une échelle allant de 1 à 10. Plus il est d'accord avec la phrase de gauche (tableau 1), plus il choisit une valeur proche de 1. Plus il est d'accord avec la phrase de droite, plus il se rapproche de 10. Les chiffres intermédiaires lui permettent de nuancer son appréciation. Les formulations précises de ces questions et les pourcentages de réponses en Europe sont reproduits au tableau 1.

1. Outre les redressements propres à chaque pays, pour calculer des moyennes européennes chaque échantillon a été pondéré de façon à tenir compte de l'importance démographique de la population âgée de 15 ans et plus dans le pays correspondant au moment de l'enquête (source: Eurostat, Enquête sur les forces de travail). Cette opération laisse inchangé le nombre total d'individus interrogés qui est d'environ 29000.

2. Dans le questionnaire, elles sont posées dans l'ordre: 1, 4, 3, 2.

3. Pour plus de précisions sur cette enquête et pour connaître les résultats des différentes vagues, on pourra consulter, pour l'Europe, *Les valeurs du temps présent* (Stoetzel, 1983) et le n° 177 de la revue *Futuribles* (Juillet-Août, 2002). Pour la France, les livres édités sous la direction de Hélène Riffault (1994) d'une part et de Pierre Bréchon (2000) d'autre part offrent une utile synthèse dans de nombreux domaines. Un article de Pierre Bréchon (2002) permet de situer ce dispositif international d'investigation par comparaison à d'autres. Le site web de l'*European Values Survey* donne également de nombreuses informations.

4. La comparaison entre les pays pose naturellement quelques problèmes de traduction du questionnaire dans chacune des langues. Un même terme peut en effet avoir des connotations tantôt négatives, tantôt positives. C'est pourquoi il est nécessaire de s'appuyer sur des faisceaux de preuves pour conclure dans ce type d'enquête internationale, et non de monter en épingle un seul élément.

1. Les réponses des Européens au quatre questions portant sur des sujets économiques dans l'enquête EVS de 1999

En %																
1) Les individus devraient avoir davantage la responsabilité de subvenir à leurs propres besoins													L'Etat devrait avoir davantage la responsabilité d'assurer à chacun ses besoins			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	10	10	Nsp/sr	Moyenne			
12,5	7,6	12,7	11,4	18,2	8,5	8,5	7,8	3,1	7,3	7,3	2,4	4,88				
2) L'Etat devrait donner plus de liberté aux entreprises													L'Etat devrait contrôler plus sérieusement les entreprises			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	10	10	Nsp/sr	Moyenne			
11,1	7,1	10,1	9,3	18,6	8,1	7,8	8,5	4,6	8,8	8,8	5,9	5,18				
3) La concurrence est une bonne chose. Elle pousse les gens à travailler dur et à trouver de nouvelles idées													La concurrence est dangereuse. Elle conduit à développer ce qu'il y a de pire chez les gens			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	10	10	Nsp/sr	Moyenne			
16,1	11,8	15,3	12,7	18,5	6,6	4,9	4,5	2,1	3,8	3,8	3,8	4,11				
4) Les chômeurs devraient être obligés d'accepter tout emploi disponible ou bien perdre leur indemnité de chômage													Les chômeurs devraient avoir le droit de refuser un emploi qui ne leur convient pas			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	10	10	Nsp/sr	Moyenne			
20,1	9,3	12,4	10,5	14,0	7,6	7,7	7,1	2,8	5,9	5,9	2,6	4,40				

Source : EVS (European Values Survey) 1999.

Cette méthode de questionnement a l'avantage de permettre l'expression d'une opinion n'obligeant pas à trancher entre des extrêmes. Le nombre pair de modalités sur une échelle donnée évite par ailleurs le classique refuge dans le choix de la valeur centrale. Malgré tout, opter pour une valeur comprise disons entre 4 et 7 peut être le moyen de donner une réponse peu motivée, qui dans le cadre d'un autre mode d'interrogation se serait plutôt soldée par une non-réponse ou un « ni oui ni non ». De plus, le fait que ces questions soient posées « en batterie », les unes à la suite des autres et sur une même échelle, peut pousser l'enquêté à se caler, par souci de cohérence, sur un ordre de grandeur peu variable ou qui l'aurait été davantage si ces questions avaient été séparées par d'autres portant sur d'autres sujets et/ou n'avaient pas fait appel à une même échelle⁵.

On observera que ces quatre questions ne font pas toutes explicitement référence à l'adhésion ou au rejet de l'interventionnisme. Cette dimension n'est vraiment présente qu'avec la deuxième d'entre elles. Elle est tout de même sous-entendue dans la première, puisque qu'un État qui subvient aux besoins des individus intervient économiquement. En revanche, la troisième porte sur la compétition entre individus et ne mentionne pas celle entre les entreprises, tandis que la dernière oppose avant tout une attitude « solidariste » — permettre aux chômeurs de refuser un emploi sans perdre leurs allocations — à une attitude qui ne l'est pas ou moins en préconisant d'obliger les chômeurs à accepter tout emploi disponible (sans précision sur la qualification de cet emploi et son adéquation à celle du chômeur). Commençons par examiner les résultats d'ensemble.

2. Les opinions économiquement libérales dominant légèrement en Europe

D'une manière générale, dans l'Union Européenne, on pense qu'il revient plutôt aux individus qu'à l'État de subvenir à leurs besoins. Sur une échelle variant de 1 (individu) à 10 (État), la moyenne vaudrait 5,50 dans le cas d'une répartition uniforme. Or, ici cette moyenne est égale à 4,88 (tableau 2). Même si l'opinion se porte davantage sur les valeurs centrales qu'aux extrêmes (l'écart-type est de 2,63), les pays qui

5. Cette part d'artefact peut être suspectée, sinon définitivement identifiée, au moyen d'une analyse en composantes principales où ces quatre questions sont seules actives pour contribuer à la formation des axes factoriels. Le premier de ces axes est clairement un « facteur de taille » (les fortes valeurs des quatre variables sont toutes du même côté de cet axe) et il est donc possible que cela soit partiellement le résultat de l'artefact envisagé: un enquêté aurait tendance à maintenir un niveau similaire de notation pour les quatre questions et donc les fortes valeurs iraient au total avec les fortes et les faibles avec les faibles.

penchent plutôt en faveur de l'État sont soit à l'Est, soit au Sud lorsqu'ils appartiennent à l'Europe de l'Ouest (Italie, Espagne, Grèce). Avec, un score de 4,99, les Belges penchent en majorité pour l'individu mais soutiennent l'option étatique davantage que la moyenne des Européens.

La question portant sur le rejet ou l'acceptation d'un contrôle des entreprises par l'État, bien qu'elle amène à un jugement plus direct sur l'interventionnisme, suit une logique assez proche. Les Européens choisissent davantage le libéralisme économique mais, avec un score moyen de 5,18 et un écart-type de 2,72, leur opinion s'avère un peu plus « centriste » que précédemment. En Europe de l'Ouest, les pays qui dépassent cette moyenne sont l'Espagne, le Portugal, la Grèce et le Benelux. Parmi ceux-ci, seuls le Portugal, la Belgique, le Luxembourg et la Grèce témoignent d'un attachement majoritaire à l'interventionnisme alors que c'est le lot commun dans les nouveaux pays de l'Union à l'exception de la Lituanie et de Malte.

Ces deux questions où le rôle économique de l'État est explicitement mentionné donnent donc un léger avantage au libéralisme. L'interventionnisme s'affirme surtout dans les pays d'Europe du Sud ou de l'Est (avec les exceptions rencontrées). On notera que les pays à forte tradition social-démocrate ne versent pas dans l'interventionnisme, tandis que les anciennes démocraties populaires ne le rejettent pas fermement — ce qui va à l'encontre de l'idée répandue selon laquelle ces nouveaux pays de l'Union adhéreraient massivement au libéralisme économique.

Lorsqu'il est demandé aux enquêtés de porter un jugement sur la compétition, il n'est fait mention ni de l'État ni des entreprises. Bien qu'il s'agisse seulement de savoir si cette compétition est une bonne ou une mauvaise chose pour les individus, les réponses marquent tout de même une relative corrélation avec celles qui viennent d'être évoquées. Tout se passe un peu comme si la compétition interindividuelle avait été interprétée comme ce que prône un certain libéralisme économique, tandis que le refus de cette compétition témoignerait d'un rejet de la place trop importante du marché qui irait avec. Si cette interprétation est correcte, avec une moyenne de 4,11 (et un écart-type faible de 2,40), nous avons là affaire à la question qui permet aux enquêtés de marquer le plus fermement leur attachement à une vision économiquement libérale. Dans aucun pays d'Europe on ne dépasse le seuil de 5,50. En dessous de la moyenne, et donc plus proche de cette vision, on trouve le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Autriche, la Suède, l'Irlande, Malte et tous les pays de l'Est, à l'exception de l'Estonie. Les Français occupent ici une position singulière. Alors qu'ils sont plutôt favorables au libéralisme économique dans les autres domaines, ils rejettent davantage que tous les autres Européens l'idée que la compétition pourrait être bénéfique.

2. Les opinions économiques dans les différents pays de l'Union Européenne

	Individu (1) vs Etat (10) pour la satisfaction des besoins individuels		Pas de contrôle (1) vs contrôle de l'Etat (10) sur les entreprises		Compétition bonne (1) vs mauvaise chose (10)		Pour les chômeurs accepter (1) vs refuser un emploi disponible (10)	
	Moyenne	Rang	Moyenne	Rang	Moyenne	Rang	Moyenne	Rang
France	4,02	2	4,90	8	4,73	24	4,53	10
Royaume-Uni	4,42	7	4,76	7	4,01	13	4,94	15
Allemagne	4,21	3	4,65	5	3,80	9	4,12	6
Autriche	3,97	1	4,06	2	3,19	1	3,87	3
Italie	5,63	16	4,91	9	4,16	15	3,41	1
Espagne	5,65	17	5,41	12	4,29	18	4,44	9
Portugal	4,84	11	5,59	16	4,45	20	4,64	11
Pays-Bas	4,65	10	5,49	13	4,70	22	5,22	19
Belgique	4,99	13	5,58	15	4,72	23	4,95	16
Danemark	4,39	6	4,42	3	4,02	14	4,87	14
Suède	4,24	4	3,91	1	3,46	6	3,95	5
Finlande	4,57	8	4,66	6	4,28	16	5,07	17
Irlande	4,61	9	5,00	11	3,81	10	5,60	22
Grèce	5,94	19	6,12	19	4,28	17	5,08	18
Luxembourg	4,33	5	6,48	20	4,45	21	3,88	4
Estonie	6,08	20	6,11	18	4,39	19	6,40	24
Lettonie	6,68	24	7,36	24	3,43	5	5,64	23
Lituanie	5,38	15	4,60	4	3,99	11	5,39	21
Pologne	5,75	18	6,64	21	3,99	12	4,39	8
Rép. Tchèque	4,90	12	6,03	17	3,25	4	4,69	13
Slovaquie	6,37	22	7,13	23	3,59	7	4,65	12
Hongrie	6,13	21	6,66	22	3,75	8	4,29	7
Malte	5,12	14	4,99	10	3,19	2	5,30	20
Slovénie	6,54	23	5,54	14	3,24	3	3,60	2
Europe	4,88	—	5,18	—	4,11	—	4,40	—

Source : EVS (European Values Survey) 1999.

La dernière de nos quatre questions ne fait pas davantage explicitement référence à l'État. Elle cherche à déterminer si l'enquêté accepte le droit qu'aurait un chômeur de refuser tout emploi disponible sans se voir retirer ses allocations. On peut malgré tout en première lecture faire l'hypothèse qu'un individu préférant le marché, et souhaitant diminuer la place de l'État-providence, tout comme le montant de sa cotisation obligatoire, devrait opter pour le refus d'accorder aux chômeurs ce droit. La réponse « non-solidariste » pourrait alors être congruente avec un libéralisme économique, tandis que la réponse opposée irait de pair avec le vœu d'accorder une place significative à un État-providence « solidaire »⁶. Encore une fois, on constate que les Européens penchent en faveur du premier terme de cette alternative. La France, le Royaume-Uni, l'Espagne, le Portugal, la Hollande, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la Grèce, Malte ainsi que la Lituanie, la Tchéquie et la Slovaquie sont au-dessus de la moyenne, qui est de 4,40. Trois pays dépassent même le seuil de 5,50, montrant par là un attachement à une vision « solidaire » : deux pays baltes (Estonie, Lettonie) et l'Irlande. Au total, à l'Est, la Pologne étant très proche du score moyen, il n'y a guère qu'en Hongrie et surtout en Slovénie que l'on rejette la réponse solidariste davantage que la moyenne.

Si l'on effectue des régressions en prenant à tour de rôle comme variable à expliquer chacune des quatre questions économiques et comme variable explicative le pays, on constate que l'effet de cette variable est toujours significatif ($p < 0,0001$). Autrement dit, les différences entre pays que nous venons d'évoquer sont dans chaque cas suffisamment fortes pour ne pas être attribuées à un aléa d'échantillonnage. La comparaison des résultats de ces quatre régressions (en fait des analyses de variance) permet de hiérarchiser les effets de la variable nationale. Il est le plus fort pour la question ayant trait à la satisfaction des besoins individuels ($F^7 = 108$). Viennent ensuite la question sur le contrôle des entreprises par l'État ($F = 91$), celle sur les droits des chômeurs ($F = 50$) et enfin celle sur la compétition ($F = 33$). C'est donc sur cette dernière question que le consensus des Européens est le plus important et cela rend d'autant plus remarquable la position rétive des Français signalée plus haut.

Pour synthétiser les différences nationales, on peut dire qu'à l'exception de la Tchéquie, de la Slovénie et de la Lituanie, qui sont davantage partagés, les pays de l'Est sont globalement plus interventionnistes. On peut y adjoindre le Benelux et certains pays du Sud comme l'Espagne, le Portugal et la Grèce. À l'opposé, les pays de langue

6. Cette corrélation se retrouve dans d'autres enquêtes représentatives sur des opinions économiques, par exemple en Belgique (Jacquemain, 1995) ou en France (Forsé et Parodi, 2002).

7. Il s'agit du F de Fisher qui permet d'apprécier, dans le cadre d'une analyse de variance, l'effet d'une variable explicative sur la variable à expliquer en comparant la variance interclasse et la variance intraclasse.

allemande (Autriche, Allemagne) et les pays scandinaves (la Suède et dans une moindre mesure le Danemark) apparaissent être les plus acquis aux thèses économiquement libérales. Le Royaume-Uni n'en est pas très loin, tandis que la France, l'Italie, Malte, la Finlande et l'Irlande se situent plus au centre de ce débat.

Les scores de réponse n'amènent pas exactement au même clivage en ce qui concerne la question sur les chômeurs. Il est d'ailleurs plus délicat de repérer ici une logique géographique. Toutefois, comme nous l'avons vu, le solidarisme est un peu plus souvent défendu dans les pays de l'Est, tandis que à l'Ouest ce sont plutôt des pays situés au nord de l'Europe qui y sont favorables.

Quoi qu'il en soit, directement ou indirectement, il faut souligner que le libéralisme économique est globalement légèrement majoritaire dans l'Union européenne — pour aucune des quatre questions la moyenne des réponses ne dépasse, dans l'ensemble de l'Europe, le seuil de 5,50. On peut donc suspecter que ces réponses sont corrélées entre elles. Mais, compte tenu des logiques géographiques qui viennent d'apparaître, on peut aussi penser que la question sur les droits des chômeurs n'a pas tout à fait le même statut que les trois autres.

Un simple examen des corrélations linéaires entre les différentes variables (tableau 3) corrobore cette hypothèse. Bien que toutes les questions soient fortement corrélées entre elles, il se dégage tout de même une hiérarchie. La corrélation est la plus élevée entre les questions où l'État est explicitement mentionné. Un pôle fort oppose interventionnisme et libéralisme économique. La question sur la compétition n'est pas complètement imbriquée dans ce pôle mais elle est bien davantage corrélée à ces deux questions qu'avec celle sur les droits des chômeurs qui s'avère, quant à elle, la moins liée à celles sur l'interventionnisme.

3. Relations entre les opinions économiques (analyses de régression simple)

	Pente	t^*
Besoins individuels et contrôle des entreprises	0,31	56,13
Compétition et contrôle des entreprises	0,26	50,42
Droits des chômeurs et compétition	0,28	43,21
Droits des chômeurs et contrôle des entreprises	0,17	28,88

* Le paramètre t suit une loi de Student qui tend asymptotiquement vers une loi normale au fur et à mesure que la taille de l'échantillon augmente. En pratique, pour des échantillons de taille supérieure à 100, il suffit de se reporter à une table de la loi normale pour juger de la significativité de t . Par exemple, la probabilité qu'une valeur observée de t soit par le hasard seul en dehors de l'intervalle $(-2,58, +2,58)$ est de 1 %. La probabilité associée à une valeur donnée de t sera notée p dans la suite. Nous noterons aussi p les probabilités permettant de juger de la significativité de valeurs observées associées à d'autres tests statistiques.

Source : EVS (European Values Survey) 1999.

Il semble donc que, bien qu'indéniablement corrélée aux trois autres questions, celle sur les droits des chômeurs ne suive pas tout à fait la même logique. L'examen du rôle explicatif des variables sociodémographiques usuelles va permettre de le confirmer.

3. Les opinions économiques selon la situation à l'égard du chômage, le sexe, l'âge, le niveau d'éducation et la catégorie socioprofessionnelle des Européens

La situation qui distingue le mieux les opinions interventionnistes et solidaristes (ou leurs inverses) tient au biais de position ou d'intérêt que constitue le fait d'être ou de risquer d'être (mais ceci n'est pas clairement mesurable dans l'enquête) au chômage. Cela se comprend assez bien. Alors que la réponse d'un chômeur à la question qui reflète le plus directement (celle sur le contrôle des entreprises par l'État) son éventuelle adhésion à l'interventionnisme traduit, comme pour n'importe quelle autre catégorie sociale, une orientation idéologique, sa réponse sur les droits des chômeurs exprime la défense de son intérêt. Dans les deux cas, cela n'est pas exclusif d'une orientation morale (nous y reviendrons), mais il est bien certain que ne pas être contraint d'accepter tout emploi disponible qui se présenterait est pour un chômeur une bonne raison de soutenir l'option solidariste. En retour, il faut s'attendre à ce que la situation à l'égard du chômage soit moins déterminante pour ce qui est de l'attitude à l'égard de l'interventionnisme.

C'est très exactement ce que l'on observe dans une régression qui prend pour variable explicative — de la question sur le contrôle des entreprises et de celle sur les droits des chômeurs dont les analyses de variance sont menées à tour de rôle — une variable comportant deux catégories: les chômeurs et les salariés travaillant plus de trente heures. On ne peut pas dire que ces derniers ne soient pas concernés ou ne risquent pas le chômage, mais avec les informations à notre disposition, ils représentent la sous-population active qui en est la plus éloignée. Or, le paramètre normé (t) correspondant à l'effet de cette variable sur les opinions à propos du contrôle étatique des entreprises vaut 9 (en valeur absolue) alors qu'il vaut 18 lorsque la question porte sur les droits des chômeurs. Ces deux valeurs sont très significatives, mais elles montrent que les chômeurs font preuve d'une tendance bien plus grande à soutenir le solidarisme que l'interventionnisme. Cette tendance est si forte qu'elle ne souffre que deux exceptions en Europe (l'Espagne et le Danemark).

Le sexe a avant tout un effet significatif sur les réponses aux trois premières questions: les femmes sont plus interventionnistes que les hommes. Et cela vaut pour la plupart des pays européens. En revanche, pour ce qui est de l'attitude envers les chômeurs, les écarts entre hommes et femmes sont faibles (et seulement significatifs au seuil de 10 %).

L'âge se traduit par une distinction du même type. Plus on est jeune, plus on est favorable au droit des chômeurs de pouvoir refuser un emploi proposé. Pour les trois autres questions, l'effet de l'âge existe mais il est beaucoup moins marqué (à peine ou pas significatif) et il ne va pas toujours dans le même sens. Les plus jeunes s'avèrent un peu moins libéraux que les plus âgés lorsqu'il s'agit du rôle de l'État pour la satisfaction des besoins individuels et ils sont très légèrement plus réticents à l'égard de la compétition. En revanche, ils sont un peu moins favorables à un contrôle de l'État sur les entreprises. Mais il faut surtout souligner que l'âge ne conduit pas à des distinctions fortes en ce qui concerne l'interventionnisme, alors que c'est l'inverse lorsqu'il s'agit du solidarisme.

D'une manière générale, ceux qui ont un niveau d'éducation modeste approuvent davantage l'intervention de l'État ou désapprouvent la compétition. Il peut y avoir quelques nuances selon les pays, mais le mouvement inverse ne s'observe pas franchement. En revanche, plus le niveau de diplôme s'élève, plus on a tendance à penser que les chômeurs ont le droit de refuser un emploi. Ce mouvement peut être plus irrégulier dans certains pays, comme en Allemagne et au Royaume-Uni, mais il est dans l'ensemble corroboré par un examen de la catégorie socioprofessionnelle — qui est bien sûr liée au niveau de diplôme.

Parmi les salariés, ce sont en effet les cadres supérieurs et professions libérales qui manifestent le plus de solidarité à l'égard des chômeurs (tableau 4). Les scores des autres catégories déclinent ensuite lorsqu'on en passe aux ouvriers, aux professions intermédiaires et aux employés. Ces derniers sont tout de même plus solidaristes que les indépendants, notamment que les agriculteurs dont la moyenne des réponses en Europe est par ailleurs au-dessous de celle des patrons. Dans certains pays, les notes de ces deux derniers groupes peuvent s'inverser, mais le moindre solidarisme des indépendants se vérifie à peu près partout (quelques pays de l'Europe de l'Est peuvent faire exception). Parmi les salariés, dans certains cas (Royaume-Uni, Allemagne, Belgique, Suède, Finlande et Estonie), les ouvriers soutiennent davantage que les cadres le droit pour un chômeur de refuser un emploi. On ne peut pas voir là une opposition entre l'Est et l'Ouest, par contre c'est davantage dans quelques pays du Nord qu'ouvriers et cadres diffèrent de leur comportement moyen en Europe.

4. Les opinions économiques des Européens selon leur catégorie socioprofessionnelle

	Individu (1) vs Etat (10) pour la satisfaction des besoins individuels	Pas de contrôle (1) vs contrôle de l'Etat (10) sur les entreprises	Compétition bonne (1) vs mauvaise chose (10)	Pour les chômeurs, accepter (1) vs refuser un emploi disponible (10)
Agriculteurs	5,28	5,41	3,87	3,26
Patrons	4,32	4,02	3,61	4,00
Cadres et prof. libérales	4,62	4,90	3,91	4,68
Professions intermédiaires	4,53	5,06	3,93	4,29
Employés	4,53	5,01	4,17	4,29
Ouvriers	5,18	5,70	4,20	4,35
Moyenne	4,80	5,20	4,04	4,30

Source : EVS (European Values Survey) 1999.

Ouvriers et agriculteurs sont les plus interventionnistes. Les premiers dépassent même le seuil de 5,50 pour réclamer un contrôle des entreprises par l'État. Sur cette question, ils sont suivis par les professions intermédiaires et les employés, dont les moyennes sont très voisines, puis les cadres et professions libérales. Ceux-ci sont toutefois plus interventionnistes que les professions intermédiaires et employés lorsqu'il s'agit de la satisfaction des besoins individuels. Ce sont donc, sans surprise, les patrons (principalement artisans ou commerçants) qui s'avèrent les plus proches du libéralisme économique. Il y a à cette logique quelques exceptions géographiques. Les agriculteurs sont plus enclins à choisir l'option économiquement libérale en Lituanie et Slovaquie (mais là uniquement pour le contrôle des entreprises) ainsi que dans tous les pays de l'Ouest sauf le Portugal et la Grèce pour le contrôle des entreprises, l'Italie, le Luxembourg et la Grèce pour la satisfaction des besoins personnels. En Lettonie et au Portugal, les cadres sont davantage que les employés partisans d'un contrôle étatique des entreprises, mais ils sont moins interventionnistes que les employés pour la satisfaction des besoins individuels sauf en Autriche, au Portugal, au Danemark, au Luxembourg, en Lettonie et en Lituanie.

Les réponses à la question sur la compétition montrent que ce sont à nouveau les ouvriers qui sont les plus opposés à l'option économiquement libérale. Ils sont suivis par les employés, les professions intermédiaires, les cadres, les agriculteurs et les patrons. La hiérarchie est donc ici assez simple. Les indépendants sont davantage favorables

à la compétition et parmi les salariés plus on va vers les catégories modestes plus on y est opposé. Cette répartition ne se retrouve pas telle quelle dans tous les pays, mais sa logique est le plus souvent respectée. Les exceptions les plus notables tiennent aux agriculteurs qui en Italie, Espagne, Portugal, Lituanie, Tchéquie et Slovaquie jugent la compétition plus négativement que les ouvriers, tandis qu'en Lettonie et au Danemark, ce sont les professions libérales et cadres supérieurs qui tiennent ce rôle.

En résumé, si parmi les salariés on est d'autant moins interventionniste que l'on s'élève dans la hiérarchie sociale, les cadres supérieurs sont plus solidaristes que les autres. Le diagnostic en termes de niveaux de diplôme est à peu près le même. Comme nous avons par ailleurs noté que le sexe joue également un rôle différent selon que l'on considère les trois premières questions ou la dernière, et que l'âge n'a d'effet réellement important que pour cette dernière question, il se confirme que l'attitude à l'égard des droits des chômeurs ne suit pas exactement la même logique sociodémographique que celle qui prévaut pour les autres opinions. Les réponses aux deux questions à l'occasion desquelles le rôle de l'État est explicitement mentionné sont de ce point de vue les plus proches; celles sur la compétition en diffèrent surtout à cause de la position favorable des agriculteurs.

En somme, si le refus de laisser d'imposer aux chômeurs n'importe quel emploi et l'interventionnisme sont liés, ils ne s'expliquent pas de manière totalement identique. Les différentes catégories ne soutiennent pas avec la même ferveur les mêmes options. Mais, pour en rendre pleinement compte, ne faut-il pas faire l'hypothèse que ces opinions économiques, au-delà de la défense d'un intérêt ou d'un biais de position sociale, sont aussi le fruit d'une orientation morale. Sinon, comment par exemple expliquer que les cadres aient l'attitude la plus solidariste? Il est facile de comprendre que les ouvriers penchent en faveur du solidarisme puisque ce sont les premières victimes des licenciements économiques et du chômage. En revanche, les cadres, même s'ils sont aussi victimes du chômage, le sont bien moins que les autres catégories de salariés, et pourtant cela ne les conduit pas à choisir l'option non solidariste qui, même confusément, semble la plus conforme à leur intérêt économique immédiat en leur laissant entrevoir une baisse de cotisations (un chômeur qui refuserait un emploi renoncerait à ses allocations et donc cela pourrait se traduire par une diminution des cotisations obligatoires).

Il est vrai qu'une autre explication pourrait venir prendre le relais d'une focalisation sur la défense des intérêts. Ces résultats pourraient s'expliquer par des orientations idéologiques. Avant d'en venir à l'examen du rôle des raisons morales, voyons donc si cette intervention de l'idéologie pourrait suffire à rendre compte des données.

4. Les idéologies ne suffisent pas à rendre compte des opinions

L'opinion politique n'est bien sûr pas sans effet. De manière générale, ceux qui se positionnent à gauche (sur une échelle à dix degrés proposée à l'enquête, allant de 1 pour l'extrême gauche à 10 pour l'extrême droite) soutiennent le droit des chômeurs de pouvoir refuser un emploi; l'inverse s'observant pour ceux qui se positionnent à droite. La liaison entre cette variable politique et celle concernant les droits des chômeurs se traduit par un t de Student de $-6,89$ et est donc significative. Doit-on en déduire que les cadres supérieurs et professions libérales seraient plus à gauche que les autres catégories, notamment que les ouvriers, et que cela expliquerait leur fort solidarisme? La réponse est sans ambiguïté négative: pour une moyenne globale de 4,08, la note des cadres sur l'échelle gauche-droite est de 4,52, alors que celle des ouvriers est de 3,67. Les cadres étant plus à droite que la moyenne ou que les ouvriers, il est pour le moins « difficile » de soutenir que ce serait leur idéologie de gauche qui viendrait globalement biaiser leur opinion en faveur du solidarisme, même si bien sûr chez les cadres, comme chez les autres, le fait de se positionner à gauche est corrélé avec une opinion solidarisante ($t = -4,42$).

D'un côté, les biais de position ou d'intérêt ou idéologiques peuvent jouer un rôle dans l'explication des réponses à la question sur les droits des chômeurs mais, d'un autre, ces biais ne suffisent pas à rendre compte de ce qui s'observe. Les opinions économiques sont certes le reflet de différences idéologiques et de conflits d'intérêts (Rezsohazy, 2003), par exemple entre ceux qui souhaitent voir diminuer les prélèvements de l'État-providence et ceux qui y sont opposés. Mais comme tout cela n'explique pas pleinement l'opinion, il semble qu'il n'y ait pas d'autre solution que de penser que ce conflit s'enracine essentiellement autour d'une divergence entre raisons morales. La position des cadres montre qu'ils ne parlent ni strictement selon leur préférence politique générale, ni selon leur intérêt économique car en réalité, mais il va falloir à présent l'établir, leur opinion économique est parfaitement congruente avec la morale libérale qu'ils soutiennent. Bien évidemment, le recours à des raisons morales est beaucoup plus général et concerne aussi les autres catégories.

5. Le rôle des raisons morales

De ce point de vue, il faut tout d'abord souligner que *le libéralisme économique*, ici comme dans d'autres enquêtes (Grunberg et Schweisguth, 1990; Forsé et Parodi, 2002), *s'oppose au libéralisme moral*

qui est au contraire corrélé aux opinions interventionnistes. De manière théorique, il convient d'ailleurs de bien distinguer ces deux formes de libéralisme. Il est sans doute inutile de revenir sur le libéralisme économique dont les caractéristiques générales sont bien connues. Mais, dans le domaine moral, le libéralisme désigne avant tout une attitude pluraliste : des projets de vie ou des conceptions du bien raisonnables doivent pouvoir coexister et il ne faut donc pas chercher à les réduire au nom d'un critère de perfection. Une telle approche s'efforce de trouver un accord raisonnable sur des principes de vie commune prenant en compte chacune des conceptions du bien. La reconnaissance de droits garantit le respect des conceptions du bien de chacun. Dans ces conditions, le libéralisme moral s'oppose au perfectionnisme qui considère, quant à lui, qu'il n'existe qu'une conception du bien et que dès lors cette conception doit s'imposer à tous.

D'après ces définitions et ces liaisons, il s'explique assez bien que l'opinion ait tendance à associer libéralisme moral et interventionnisme. Elle voit dans les garanties qu'offre l'État, et sans doute plus particulièrement l'État-providence, le moyen de ne pas chercher à réduire la pluralité des projets de vie raisonnables. À l'inverse, le libéralisme économique, lorsqu'il va jusqu'à prôner une réduction drastique du rôle de l'État, s'accommode mieux avec (et plus vraisemblablement repose sur) une opinion morale perfectionniste, puisque celle-ci permet de justifier le sacrifice du bien-être des individus qui ne remplissent pas le critère de perfection qui est valorisé.

L'évocation de ces raisons morales rend également compréhensible l'association entre la réponse moralement libérale en ce qui concerne les droits des chômeurs et les réponses par ailleurs interventionnistes, tout comme réciproquement les réponses économiquement libérales avec la réponse particulariste ou perfectionniste lorsqu'il s'agit pour un chômeur de pouvoir refuser un emploi.

On peut vérifier la validité de ces raisonnements en prenant l'exemple de la question où il est demandé à l'enquêté si pour être juste une société doit garantir les besoins de base⁸ pour tous. En opposant ceux qui pensent que cela est « très important » aux autres, on oppose les libéraux qui estiment que, quelles que soient les particularités d'un individu, il faut absolument trouver le moyen pour être juste de lui garantir le minimum pour vivre décemment, à ceux qui pensent au contraire, en raison d'un critère de perfection qui leur est propre, que cela n'est pas nécessaire, au moins pour tous, et très certainement pour ceux qui n'entrent pas dans le cadre de leur critère de perfection.

8. Le questionnaire ne reste pas vague sur ces besoins et en donne au contraire une liste : nourriture, logement, habillement, éducation, santé.

Or, on constate ici une corrélation importante et très significative entre l'opinion moralement libérale et les opinions interventionnistes ($t = 21,05$, lorsqu'il s'agit du contrôle des entreprises, et même $t = 22,13$, lorsqu'il s'agit de la satisfaction des besoins individuels) ou celles qui accordent à un chômeur le droit de refuser un emploi ($t = 11,22$). Néanmoins, comme le montrent ces chiffres, le lien avec les questions où le rôle de l'État est explicitement mentionné est plus fort, notamment lorsqu'il est demandé s'il revient à l'État ou aux individus de satisfaire leurs besoins individuels.

A priori, on aurait pu penser que ceux qui jugeaient nécessaire pour la justice sociale de garantir les besoins de base de tous (se révélant par là universalistes ou pluralistes) n'attribuaient pas forcément à l'État le soin de l'instrumenter. On peut par exemple estimer que ce rôle peut en grande partie être celui des associations caritatives, ou de toute autre forme d'intervention reposant sur une contribution volontaire et non obligatoire. Or, ce n'est pas ce que l'on observe. Le plus fort lien entre questions qui vient d'être mentionné montre que ceux qui associent justice sociale et garantie des besoins de base pour tous sous-entendent qu'il appartient à l'État — en l'occurrence à l'État-providence — d'assurer cette garantie. À l'inverse, penser qu'il est pas nécessaire à la justice de garantir les besoins de base à chacun, revient à soutenir que ce sont les individus (et non l'État) qui doivent trouver les moyens de satisfaire leurs besoins.

En somme, il y a toujours association entre les réponses relevant d'une même morale libérale (ou son opposé), mais pour ce qui est des droits des chômeurs cela implique une évaluation portant sur des individus, tandis que pour ce qui est des autres questions cela relève (aussi) d'une appréciation sur l'intervention de l'État.

S'agissant de la question sur le droit des chômeurs, cela signifie qu'il faut s'attendre à ce que le lien avec une vision libérale (ou la rejetant) soit plus fort que précédemment lorsqu'on en vient à des questions dont la teneur morale exige de porter une appréciation sur le fait de ne pas travailler ou sur les chômeurs eux-mêmes. Et de fait, en ce domaine, les réponses à caractère moralement libéral sont très fortement corrélées avec le solidarisme. Ceux qui ne font pas du travail un critère de perfection, permettant de distinguer des individus paresseux d'individus qui ne le sont pas, sont aussi ceux qui pensent qu'un chômeur devrait avoir le droit de ne pas accepter tout emploi disponible. La corrélation entre la question où il est demandé si « ne pas travailler, c'est devenir paresseux » et celle portant sur les droits des chômeurs est particulièrement élevée ($t = -29,18$). Mais il existe aussi des corrélations très importantes entre le solidarisme et la réponse libérale à la question de savoir si « les gens devraient travailler même s'ils ne le veulent pas » ($t = 27,14$), ou « s'il est nécessaire de travailler pour développer ses talents » ($t = -13,39$).

En revanche, les liaisons de ces questions morales avec celles portant sur l'interventionnisme (ou la compétition) sont moins élevées, même lorsqu'il s'agit de départager entre l'État et les individus pour la satisfaction des besoins individuels. Par exemple, la réponse interventionniste à cette dernière question n'est corrélée avec la réponse libérale consistant à ne pas imposer aux gens qui ne le veulent pas de ne pas travailler qu'au niveau d'un t de Student de 5,24, pour un paramètre non normé de 0,10 (contre 0,53 dans le cas du solidarisme).

Le solidarisme va de pair avec l'interventionnisme car tous deux résultent d'une même morale libérale. Et une morale qui ne l'est pas s'associe autant avec un faible solidarisme qu'un fort libéralisme économique. Mais ces corrélations ont beau être élevées, il y a au-delà de la moyenne (ou de la majorité) des nuances qui peuvent être apportées selon que l'on juge des individus (de leurs droits) ou du rôle économique de l'État. Autrement dit, même si de part et d'autre de l'opposition entre attitudes libérales et perfectionnistes (ou universalistes et particularistes), nous avons affaire à une même cohésion des raisons morales, elles se déclinent pour chacun des termes de l'alternative de deux manières distinctes : jugements sur les chômeurs ou le fait de ne pas travailler d'un côté, jugements sur le rôle de l'État, de l'autre. Il en résulte que bien que la corrélation soit élevée entre solidarisme et interventionnisme (ou leurs opposés) ($t = 28,88$), elle ne l'est pas autant que lorsque l'on reste dans le strict domaine des réponses relatives à l'intervention de l'État ($t = 56,13$).

On peut trouver un exemple de ces deux manières de décliner un même modèle moral en considérant les jeunes et les ouvriers. Les jeunes sont, comme les chômeurs, solidaristes, mais ils ne sont pas franchement interventionnistes. Cela est sans doute dû au fait qu'ils se préoccupent de leur insertion sur le marché du travail et que, dans un contexte où le risque de chômage est grand, ils ne souhaitent pas que cette insertion soit rendue encore plus difficile par une obligation d'accepter tout emploi disponible⁹. C'est prioritairement à l'aune de cette préoccupation qu'ils donnent une appréciation économique tranchée en faveur du solidarisme. Ils vont donc par exemple plus que d'autres refuser de tenir les chômeurs pour des paresseux ($\phi^{10} = -0,033$, $p < 0,0001$), et tout en étant favorables à une garantie des besoins de base pour tous, ils seront là moins différents de leurs aînés ($\phi = 0,011$, $p = 0,06$). Les ouvriers ne voient pas les choses de manière totalement identique. Ils appartiennent à une catégorie qui est la première touchée, et de longue date, par le chômage, les licenciements économiques et la précarité. Ils ont

9. Cela est d'autant plus vrai que l'on se situe dans un pays où cette situation s'observe.

10. Il s'agit du ϕ correspondant au tableau de contingence croisant l'âge (regroupé en deux catégories) et la variable en question. Le ϕ (racine carrée du χ^2 -deux divisé par l'effectif total du tableau) mesure l'intensité de la liaison entre les variables. Sa significativité (p) est celle du χ^2 -deux associé.

tendance à voir là un problème structurel et pas seulement d'insertion. Ils considèrent l'emploi comme une ressource rare qu'il convient de ne pas gaspiller (Baudelot et al., 2003). Il s'explique donc assez bien que leurs réponses aux questions qui portent sur le travail ne soient pas tout à fait les mêmes que celles des jeunes. Ils pensent que ne pas travailler peut conduire à être paresseux (le résidu standardisé ajusté ¹¹ r vaut 6,8), qu'il est nécessaire de travailler pour développer ses talents ($r = 2,5$), mais ils ne vont pas jusqu'à adopter une orientation radicalement perfectionniste puisqu'ils estiment malgré tout qu'il ne faut pas travailler si on ne le souhaite pas ($r = 3,5$) et qu'il est nécessaire de garantir les besoins de base pour tous ($r = 4,6$). Tout en étant globalement du même côté que les jeunes, ils suivent une logique de réponse qui les conduit à accorder plus d'importance à l'interventionnisme (leur score pour ce qui est du contrôle des entreprises par l'État est de 5,70 contre 5,20 en moyenne, $t = 18,46$) qu'au solidarisme (4,35 contre 4,30 en moyenne, $t = 5,58$) pour mettre en œuvre une orientation qui reste dans le cadre de l'universalisme. Leur vision du travail et du chômage les pousse à chercher des réponses plus structurelles au travers d'un rôle économique plus important de l'État.

Néanmoins, que l'accent soit mis sur l'interventionnisme ou le solidarisme, le modèle moral sous-jacent ne peut pas seulement s'expliquer par un biais de position ou d'intérêt. Une telle hypothèse ne permettrait pas, comme nous l'avons noté, de rendre compte de l'attitude des cadres qui suivent la même orientation morale d'ensemble mais qui s'avèrent être plus proches des opinions des chômeurs ou des jeunes. Ils n'ont pas d'opinion tranchée sur le fait de savoir s'il faut pour être juste, garantir les besoins de base de tous ($r = 0,4$) et s'ils penchent plutôt pour le libéralisme économique, ils ne le font en réalité pas de manière très significativement différente de la moyenne des Européens. Comme les chômeurs, lorsqu'ils ont une attitude ferme, c'est surtout pour refuser le perfectionnisme à l'égard de ceux qui ne travaillent pas. Ils ne pensent pas qu'il faut travailler si on ne le souhaite pas ($r = 4,0$) et ils n'estiment pas qu'il soit nécessaire de travailler pour développer ses talents ($r = 6,4$) ou que le chômage conduise à la paresse ($r = 5,0$). Au total, à l'instar des chômeurs ou des jeunes, et donc de manière différente des ouvriers, ils insistent bien davantage sur le solidarisme ($t = 10,00$) que sur l'interventionnisme ($t = -2,19$, $p = 0,03$) pour mettre en œuvre le même modèle moral libéral ¹² que toutes ces autres catégories.

11. Le résidu standardisé ajusté est un indice statistique qui permet de juger de la significativité de la liaison entre deux modalités de réponse au sein d'un tableau de contingence. Il suit une loi normale et sa valeur s'interprète donc comme celle de tout autre paramètre suivant cette loi. Par exemple, un résidu ajusté dépassant 1,96 en valeur absolue est significatif au seuil de 5 %. Dans la suite nous le noterons r .

12. Les opinions économiquement libérales (surtout soutenues par les indépendants) mettent en œuvre un modèle qui est simplement inverse. Il n'est donc pas nécessaire de s'y attarder

Et pourtant, pour ce qui est de défendre leurs intérêts, les cadres ne sont précisément pas dans la même position que ces autres catégories, en particulier pour ce qui est du marché du travail. Si cela n'empêche pas leurs opinions d'être très proches de celles des chômeurs, c'est bien que le biais de position ne peut suffire à rendre compte de l'influence de l'orientation morale sur l'opinion économique.

Il n'est évidemment pas question de penser que cela ne vaudrait que pour les cadres. Ils tiennent là simplement lieu de révélateurs. Les traitements statistiques examinés ont bien montré que l'invocation de raisons morales valait, de manière très forte et très significative, en général et pour toutes les catégories sur lesquelles nous nous sommes plus particulièrement penchés. Néanmoins, comme les intérêts de ces autres catégories peuvent aboutir à une opinion congruente avec ce que laisse prévoir leur attitude morale, il est plus difficile — à ce stade — d'y démêler les parts respectives de ces deux motivations. C'est toutefois en moyenne, pour l'ensemble des Européens, que les divergences entre opinions économiques apparaissent être le fruit d'orientations morales. Même si *homo œconomicus* et *homo ideologicus* jouent leur rôle, le duel entre raisons morales ne peut donc pas être oublié.

Mais ce constat est-il le terme de l'explication? Autrement dit, peut-on, au-delà de la pluralité patente des valeurs morales, chercher ce qui fonde essentiellement et différencie déontologiquement l'attitude libérale (ou universaliste) de l'attitude perfectionniste (ou particulariste), pour dès lors se demander quel est l'effet de cette différence déontologique sur les réponses à la question sur les droits des chômeurs?

6. Une priorité du juste sur le bien derrière un « voile d'ignorance »

Jusqu'à présent, les raisonnements attribués aux enquêtés s'inscrivaient dans une perspective téléologique, au sens où il s'agissait pour chacun d'eux d'optimiser une fin depuis leur position sociale. La perspective déontologique suppose une autre forme de raisonnement, où chacun se confronte à une pluralité de fins et tente de résoudre le problème de leur réalisation conjointe — en un mot, le problème de la vie collective. Cela revient à considérer que les individus ne se contentent pas d'exprimer leurs intérêts ou leurs adhésions idéologiques, mais qu'ils soupèsent également les prétentions des uns et des autres, et jugent que certaines prétentions sont *légitimes* tandis que

autre mesure. Elles sont aussi le fruit d'un raisonnement moral qui rejette la garantie des besoins de base pour tous, qui porte un jugement négatif sur le fait de ne pas travailler et donc qui ne soutient pas le solidarisme.

d'autres ne le sont pas. Par exemple, aujourd'hui, la plupart des individus, qu'ils soient noirs ou blancs, considèrent illégitime une augmentation de salaire en faveur des salariés blancs en raison de leur couleur de peau. En revanche, s'agissant d'embaucher pour un film « réaliste » un sosie de Martin Luther King, le principe consistant à refuser *a priori* tous les blancs est acceptable. Et il sera accepté même par des acteurs blancs. Ces deux exemples montrent que l'on peut avoir des *raisons* de parler contre son intérêt. Dans le premier cas, l'apparence physique n'est pas un élément pertinent et soutenir une discrimination négative est considérée comme injuste. Dans le second, c'est l'inverse. Mais de telles considérations ne peuvent être justifiées à partir de la seule notion de rationalité puisque cette dernière est définie à partir d'une perspective téléologique optimisant un bien qui est la seule fin. C'est pourquoi il faut faire appel au raisonnable.

Est raisonnable dans une situation donnée un principe de jugement qui trouve l'assentiment de tous. Et, bien évidemment, chacun ne consent que parce qu'il accepte de limiter ses prétentions au nom de la vie commune et juge de ce qui lui revient *relativement* aux autres. Il en juge en les *reconnaissant* aussi *raisonnables* que lui. La perspective adoptée est alors la suivante: non plus expliquer ce qui divise (les intérêts et les différentes conceptions du bien), mais comprendre ce qui unit, ce que chacun accepte pour faire société (Forsé et Parodi, 2004).

Nous sommes dès lors ramenés à une interrogation: repère-t-on au sein de l'opinion, sur la question du droit des chômeurs, un principe raisonnable qui viendrait limiter les rationalités à l'œuvre, autrement dit un principe de justice (valant pour tous) auquel on accorde la priorité devant les conceptions du bien? Méthodologiquement, cela revient à discerner une opinion qui, d'une certaine manière, dévie significativement des préférences subjectives de son locuteur. On dispose en ce cas d'un indice de ce que peut être la position d'un individu qui jugerait du droit de chacun en faisant comme s'il ignorait quelles étaient ses préférences subjectives. Une telle position est celle d'un « spectateur équitable » jugeant comme derrière un « voile d'ignorance »¹³.

Pour repérer cette position déontologique à propos de la question sur le droit des chômeurs, il importe tout d'abord de bien exprimer l'alternative proposée aux enquêtés sur le plan du droit. Au fond, deux interprétations sont possibles. Ou bien l'on considère que le refus d'un emploi est de la part du chômeur un manquement à son devoir de travailler ou encore à son devoir de ne pas vivre aux dépens des autres et, par conséquent, il est aussi un abandon de son droit. Dans ce cas, l'indemnisation doit être retirée au chômeur de manière à le contraindre financièrement à accepter un emploi (on entend le forcer à respecter

13. Nous utilisons cette expression sans suivre à la lettre la notion qu'en donne John Rawls (1971), mais elle y reste fidèle dans l'esprit.

son devoir). Ou bien l'on considère que le refus est un droit découlant de la liberté de chacun de choisir son activité, et il n'y a alors pas à tenir compte de ce refus pour juger du maintien ou non d'une indemnité. Bref, dans un cas, le refus est illégitime, ce qui justifie la sanction; dans l'autre, il est légitime et n'appelle à aucune réaction. Il s'agit donc de savoir si l'on doit faire du refus d'un emploi donné un critère de discrimination pour décider du droit à une indemnité ou non.

Dans l'enquête, ce critère, relativement tout d'abord à une conception du bien, peut être trouvé en s'intéressant aux réponses à la question: faut-il imposer à ceux qui ne le veulent pas de travailler¹⁴? Ceux qui jugent qu'il faut l'imposer divisent les chômeurs en deux classes, l'une constituée par les « mauvais » chômeurs, qui ne veulent pas travailler, et l'autre par les « bons » chômeurs, qui le veulent mais n'ont pas l'occasion de le faire. Ceux qui pensent qu'il ne faut rien imposer ne font pas de distinction entre chômeurs. Ils ne forment qu'une seule classe d'équivalence puisqu'il n'y a pas à tenir compte d'une supposée bonne ou mauvaise volonté. Empiriquement, on constate évidemment que ceux qui souhaitent imposer aux chômeurs un travail penchent plutôt pour l'opinion qu'il faut leur retirer leur indemnité s'ils refusent un emploi, à l'inverse de ceux qui affirment ne vouloir rien imposer. Sur l'échelle de réponse proposée à l'enquête qui va, rappelons-le, de 1 (les chômeurs devraient être obligés d'accepter tout emploi disponible ou bien perdre leur indemnité de chômage) à 10 (les chômeurs devraient avoir le droit de refuser un emploi qui ne leur convient pas), la moyenne des premiers est de 4,12 alors que celle des seconds est de 4,52.

Pour l'instant, les deux interprétations proposées font chacune preuve de cohérence axiologique: ceux qui distinguent des chômeurs vertueux et des chômeurs non vertueux trouvent tout à fait logique de forcer ces derniers à la vertu par une contrainte financière, et ceux qui ne tiennent pas compte de cette distinction entendent au contraire ne rien contraindre. Mais cela ne permet pas de trancher le nœud du problème qui est de savoir si, au départ, il faut distinguer entre les chômeurs, ou non. Nous venons simplement de constater que, statistiquement, une fois ce point de départ donné, le reste s'ensuit conformément à ce que l'on attend d'une rationalité axiologique.

Une perspective relativiste en resterait là. Elle se contenterait du constat que les enquêtés ont des vues divergentes sur le bien, les uns considérant qu'avant tout il est bien de travailler et mal de refuser un travail, les autres considérant essentiellement qu'il est bien de choisir

14. D'autres questions sont très proches. Nous les avons évoquées plus haut. Comme les réponses sont fortement corrélées entre elles, on peut, sans perte de généralité, s'en tenir (mais nous l'avons bien sûr vérifié en refaisant l'ensemble des calculs qui vont suivre avec ces autres indicatrices) à cette question pour distinguer une attitude perfectionniste d'une attitude qui ne l'est pas à propos du travail ou des chômeurs. La question retenue apparaît tout de même sur le fond la plus topique pour opérer une telle distinction.

son activité et mal de se la voir imposer. Chacun son idée du bien et du mal, et il n'y aurait rien de plus à dire. La perspective que nous soutenons exige d'aller au-delà, en tentant de discerner la position déontologique qui accorde la préséance à la justice sociale. Se fonder sur une telle préséance suppose que l'on accepte de ne pas trancher ici et maintenant la question du « vrai » bien (si tant est qu'il y en ait un), et que l'on s'efforce de trouver un principe de justice régissant la vie commune en respectant la liberté de jugement des uns et des autres — principe auquel, donc, on confère déontologiquement la priorité (au mépris d'une optimisation du bien).

Pour repérer un tel effort, il faut s'appuyer sur une question qui, dans l'enquête, traite explicitement d'un problème de justice sociale. Nous l'avons en fait déjà rencontrée: faut-il, *pour qu'une société soit juste*, garantir les besoins de base de chacun? Elle s'avère ici particulièrement adéquate. Ceux qui affirment que la garantie universelle est très importante insistent plutôt sur une solidarité inconditionnelle. On peut approximativement penser que, s'agissant du chômage, ce sont également eux qui ne feront pas de distinction entre les chômeurs. En revanche, ceux qui jugent que garantir les besoins de base pour tous n'est pas si important du point de vue de la justice se soucient certainement davantage de la responsabilité individuelle. Pour ce qui est du chômage, ils distingueront plutôt deux classes: ceux qui assument leurs responsabilités en travaillant et ceux qui se reposent sur les autres. On observe bien ces implications au niveau empirique. La note moyenne sur le droit des chômeurs est de 4,99 lorsqu'on entend garantir universellement les besoins de bases. Elle n'est que de 3,99 lorsqu'on pense le contraire.

Toutefois, comme nous le faisons remarquer, le nœud du problème se situe au niveau de la *combinaison* entre les différentes positions sur le juste et le bien et l'essentiel est de trouver l'opinion correspondant à la priorité du juste sur le bien, c'est-à-dire de repérer dans la structure de l'opinion le moment décisif où la position sur la justice fait la différence devant les influences liées aux convictions quant au bien.

Pour discerner une telle priorité, il ne faut pas se fonder sur ce que représentent en substance ces conceptions du juste et du bien. Il faut en quelque sorte se placer derrière un « voile d'ignorance » et se poser le problème purement formel de savoir, au vu des statistiques, à quelle combinaison correspond l'opinion souhaitant accorder la préséance au juste. À cet effet, nous utiliserons dans la suite les abréviations suivantes: J représente l'opinion sur la justice sociale; J1 est la position qui ne forme qu'une classe d'individus au nom d'une garantie universelle des besoins; J2 est la position qui forme au moins deux classes d'individus au nom de la responsabilité individuelle face aux besoins. B représente l'idée que l'on se fait du travail relativement au bien; B1 traduit la position de ceux qui, en valorisant le choix libre de son

activité, ne distinguent pas entre les chômeurs et ne forment donc qu'une classe; à l'inverse, B2 traduit la position faisant du travail une vertu telle qu'il faut l'imposer même à ceux qui ne le veulent pas; à côté de chômeurs vertueux, qui partagent cette idée et à qui finalement on n'impose rien, la création d'une classe supplémentaire de chômeurs non vertueux, et à l'égard desquels il faut être coercitif, est alors justifiée; en somme, certains conservent leur liberté tandis que d'autres la perdent et l'on distingue au final deux classes¹⁵.

Comme on peut le voir (tableau 5), J1-B1 est la position la plus favorable au maintien des droits pour les chômeurs qui refusent un emploi alors que J2-B2 est la plus défavorable. Pour aller plus loin sur les effets de J et de B et de leur interaction, nous avons modélisé les données à l'aide d'une régression (analyse de variance de la question sur les droits des chômeurs). Les résultats de cette régression (qui ajuste parfaitement les données puisque le modèle est saturé) sont reproduits au tableau 6. On notera que si les effets nets du juste et du bien sont significatifs, l'effet d'interaction entre les deux l'est également. On ne peut donc pas affirmer qu'une conception du bien étant donnée, elle conduise à la même amplitude de variation quant au droit des chômeurs selon que l'on choisit l'une ou l'autre des conceptions du juste (et réciproquement). Si l'on représente cela par deux droites, elles ne sont pas parallèles.

5. Opinions quant aux droits des chômeurs selon les conceptions du juste (1 ou 2 classes) et du bien (1 ou 2 classes)

	Une classe J1	Deux classes J2
Une classe B1	5,20	4,53
Deux classes B2	4,09	3,76

Source : EVS (European Values Survey) 1999.

15. Dans l'enquête, les questions sur le bien et le juste sont posées en demandant à l'interviewé de situer sa réponse sur une échelle allant de 1 à 5. À des fins de simplicité, elles sont ici dichotomisées. Mais, nous avons bien sûr aussi fait l'ensemble des calculs qui vont suivre en conservant à ces variables leur caractère ordinal d'origine. Comme cela ne modifie en rien le sens des résultats obtenus, on peut s'en tenir à cette version binaire qui rend sans doute mieux l'idée d'un conflit entre positions morales. On peut de même dichotomiser la variable à expliquer. On entre alors dans des techniques statistiques de traitement de variables nominales, mais encore une fois cela ne change strictement rien quant à ce qui se dégage des calculs.

6. Régression (analyse de variance) de la variable sur les droits des chômeurs par une opinion sur le bien (« s'ils ne le veulent pas, les gens ne doivent pas travailler », B1) et une opinion sur la justice sociale (« garantir les besoins de base pour tous », J1)

	Coefficient*	t	p
Ordonnée à l'origine	4,39	208,01	< 0,0001
B1	0,47	22,25	< 0,0001
J1	0,25	11,85	< 0,0001
B1*J1	0,08	3,92	< 0,0001

* Les coefficients sont donnés en écart à la moyenne (centrée sur zéro). Ceux qui ne sont pas présentés dans ce tableau sont redondants, au sens où ils se déduisent, sans aucun degré de liberté, de ce qu'une somme des écarts à une moyenne vaut par définition zéro. Compte tenu de l'orientation de l'échelle de la variable à expliquer, un coefficient positif va dans le sens de la réponse « les chômeurs devraient avoir le droit de refuser un emploi », et un coefficient négatif, dans le sens inverse.

Source : EVS (European Values Survey) 1999.

De façon à faciliter les raisonnements qui vont suivre, nous avons rangé dans un tableau les différents coefficients de cette régression (tableau 7). Comme il s'agit d'une régression linéaire, ces différents effets sont additifs. Autrement dit, pour retrouver les scores correspondant aux différentes combinaisons d'orientations morales, il suffit de les ajouter. Par exemple, le score (pour ce qui est des droits des chômeurs) d'un individu soutenant B2 et J2 est de: $0,08 - 0,47 - 0,25 = -0,64$. L'ensemble de ces opérations est effectué au tableau 8. La moyenne des réponses y étant centrée (sur 0), pour revenir aux données observées du tableau 5, il suffit d'ajouter à chaque coefficient de ce tableau la moyenne observée¹⁶, qui n'est autre que l'ordonnée à l'origine calculée dans la régression reproduite au tableau 6, soit 4,39.

Nous disposons à présent de tous les éléments pour repérer l'effet d'une priorité du juste sur le bien. Comme nous l'avons dit, il importe ici d'ignorer ce que représentent en substance les différentes options concernant le bien et le juste. Nous allons donc rechercher uniquement à partir des données résumées aux tableaux 7 et 8 la combinaison

7. Effets des conceptions du juste et du bien sur les opinions à propos des droits des chômeurs

En écart à une moyenne globale de réponse centrée sur 0

	J1	J2	
B1	+ 0,08	- 0,08	+ 0,47
B2	- 0,08	+ 0,08	- 0,47
	+ 0,25	- 0,25	

Source : EVS (European Values Survey) 1999.

16. Aux erreurs (d'un centième) d'arrondis près.

qu'endosserait un individu souhaitant accorder la priorité à J sur B ou, ce qui revient au même, la position d'un « spectateur équitable » qui, d'une certaine manière, ignorerait ses préférences axiologiques. Deux conditions sont nécessaires et suffisantes pour ce faire :

(1) un choix sur l'effet de J (quant à la variable dépendante) étant donné, le choix d'un B donné ne doit pas aboutir à inverser l'orientation choisie pour J ;

(2) un choix sur l'effet de J étant donné, l'interaction entre B et J doit aller dans le sens de l'orientation choisie pour J.

8. Effet de la combinaison entre conceptions du bien et du juste sur le droit des chômeurs

En écart à une moyenne globale de réponse centrée sur 0

	J1	J2
B1	+ 0,80	+ 0,14
B2	- 0,30	- 0,64
<i>Effet d'une conception du juste sur l'écart à la moyenne des réponses quant aux droits des chômeurs</i>	<i>positif</i>	<i>négatif</i>

Source : EVS (European Values Survey) 1999.

La première condition permet de vérifier que l'effet du juste impose l'orientation générale une fois prise en compte l'influence des différentes conceptions du bien. À partir du tableau 8, on voit que, parmi les quatre cases correspondant au croisement entre J et B, deux seulement nous placent dans une telle situation : les cases J1-B1 et J2-B2. L'effet de J1-B1 va bien dans le même sens que J1 considéré seul, autrement dit dans un sens favorable au maintien des droits des chômeurs qui refusent un emploi, et l'effet de J2-B2 va quant à lui dans le sens de J2 considéré seul, c'est-à-dire en faveur du retrait de ces droits. Les deux autres combinaisons, J1-B2 et J2-B1, ne sont pas compatibles avec une priorité de J. Notre interprétation en termes de nombres de classes montre qu'elles ont en outre à gérer une contradiction et qu'elles sont donc mal adaptées pour repérer un *raisonnement* moral.

Nous sommes pour l'instant à mi-parcours puisque nous n'avons pas encore tranché entre les conceptions de la justice J1 et J2 ; nous n'avons plus que deux couples d'opinions (J1-B1 et J2-B2) mais aucune garantie que le choix d'un J ne constitue pas une simple rationalisation de la préférence pour un B correspondante. Soutenir J1 revient à défendre une conception de la justice où il ne faut former qu'une classe de chômeurs, conception qui est compatible avec B1 ; soutenir J2 revient à défendre une conception de la justice où il faut former deux classes, ce qui est compatible avec B2. Mais on ne sait pas encore ce qui, de J ou de B, commande l'argumentation.

Il faut pour le découvrir s'appuyer sur la seconde condition énoncée ci-dessus. Pour repérer au sein de l'opinion l'effet d'une priorité de J sur B, il faut qu'un mouvement supplémentaire de l'opinion fasse encore pencher la balance dans un sens ou un autre, les préférences axiologiques étant données. Autrement dit, il faut encore trouver un mouvement de l'opinion en sus des mouvements nets sur B et J. Ce mouvement correspond précisément à l'effet d'interaction entre J et B (qui est statistiquement significatif et doit sûrement avoir sa raison d'être). Or, en examinant le tableau 7, on observe que le paramètre correspondant à l'interaction J2-B2 est positif. Il est donc contraire à l'orientation négative qu'entendrait imposer un choix prioritaire de J2. À l'inverse, le paramètre de l'interaction J1-B1 est positif et se révèle être conforme à ce qu'entend imposer le choix prioritaire de J1. Une priorité de J sur B n'est donc possible qu'au travers de J1-B1.

Cette combinaison pèse d'un plus grand poids sur l'opinion favorable au maintien des droits des chômeurs en regard de ce que l'on pouvait attendre au vu des préférences subjectives, alors que J2-B2 pèse d'un poids moins important sur l'opinion favorable à la suppression de ces droits (toujours en regard de ce à quoi l'on pouvait s'attendre en connaissant les préférences subjectives). L'asymétrie parle ici en faveur de J1, et à l'encontre de J2. Et, comme nous raisonnons toutes préférences subjectives égales par ailleurs, ce que l'on observe n'est autre que l'effet de la priorité de J1 sur les différentes conceptions du bien.

Un Européen qui souhaite accorder la priorité au juste, doit donc ne former qu'une classe de chômeurs et refuser de retirer leur indemnité aux chômeurs qui n'acceptent pas tout emploi qu'on leur propose. Un tel choix n'est pas équivalent aux autres, puisqu'il est le seul à être congruent avec celui d'un « spectateur équitable ». Il résulte d'un raisonnement qui accorde la priorité au juste sur le bien derrière un voile d'ignorance sur ce que sont en substance les conceptions subjectives du bien et du juste en cause. Il ne peut donc pas être le fruit d'un simple biais de position sociale ou d'intérêt. Pour autant, cela ne veut pas dire que tous ceux qui ont choisi cette option l'ont nécessairement fait en « spectateur équitable ». Ils ont bien sûr aussi pu suivre d'autres raisons.

Il y a cependant une différence morale de taille entre les deux options. L'une est déontologique. Elle admet qu'il existe des principes premiers de justice sociale qui ne peuvent être transgressés, même au nom du bien-être, du bonheur, du plaisir ou de l'utilité de certains ou de tous. Ceux qui refusent de retirer leurs allocations aux chômeurs qui n'ont pas accepté un emploi peuvent se baser sur ce raisonnement déontologique et raisonnable, seul susceptible d'exprimer le point de vue d'un « spectateur équitable » ou, ce qui revient au même, la « volonté générale ». L'autre option ne le peut en aucune manière. Au mieux, elle peut se réclamer de la poursuite rationnelle d'un bien. Or,

même si elle reflétait par là la volonté de tous, on sait depuis Rousseau (1762) que cette volonté n'est pas nécessairement la volonté générale.

7. Conclusion

Comprendre l'opinion, c'est comprendre non seulement ce qui divise les individus en raison de conflits d'intérêts ou de partis pris idéologiques, mais également les efforts qu'ils sont raisonnablement prêts à faire pour vivre ensemble. Dans un premier temps, nous avons constaté les divergences entre divers pays ou catégories sociales quant aux choix économiques qu'il nous était possible de traiter avec l'enquête sur laquelle nous nous sommes appuyés. Mais ces écarts catégoriels ne permettaient pas de rendre pleinement compte des réponses observées. Si certains d'entre eux sont fort rationnellement liés à des intérêts, d'autres entrent en contradiction avec ces mêmes intérêts rationnels. Et les idéologies ne suffisent pas à résorber ces contradictions car, en réalité, ce sont les choix moraux faits au travers de questions relatives au bien ou au juste qui pèsent sans doute le plus sur les opinions économiques. Il y a là, s'il le fallait, une preuve supplémentaire de ce que l'on n'observe dans nos sociétés aucun déclin de la morale (Boudon, 2002). Elle joue même un rôle tel que les opinions économiques se révèlent être une manière de décliner, dans un domaine particulier, des choix moraux pour lesquels il est clair qu'un acteur ne se limite ni à défendre son intérêt ni à translater une idéologie. Mais constater un rôle de la morale n'oblige pas à se noyer dans le marais du « tout se vaut » (Boudon, 2000).

Certaines opinions peuvent être endossées par un « spectateur équitable » accordant la priorité au juste sur le bien (Forsé et Parodi, 2004), et d'autres non. Nous l'avons établi ici pour ce qui concerne les droits des chômeurs. Il faut cependant noter que la méthode que nous avons mise en œuvre laissait sa chance à deux conceptions diamétralement opposées de la justice sociale: l'une universaliste ou libérale, l'autre particulariste ou perfectionniste. Elle ne préjugeait pas davantage d'un choix de ce qui est bien pour ce qui touche au travail. Pourtant, seule une conception libérale de la justice sociale permet à celui qui le souhaite d'accorder la préséance à cette conception pour donner un avis sur les droits des chômeurs, en l'occurrence ici pour affirmer qu'ils ne devraient pas se voir retirer leurs allocations lorsqu'ils refusent un emploi qui leur est proposé. On peut imaginer un contexte dans lequel l'option inverse aurait été retenue. Par exemple, dans une communauté dont l'existence est particulièrement précaire et repose sur la participation de tous à l'exécution d'un travail pénible, chacun peut accepter l'idée que tous doivent se consacrer à cette tâche. L'opinion des Européens d'aujourd'hui conduit

à penser que, du point de vue d'un spectateur équitable, nous sommes loin d'une telle situation. Et c'est compréhensible.

Références bibliographiques

- BAUDELLOT C. et al., 2003 : *Travailler pour être heureux?*, Paris, Fayard.
- BOUDON R., 2000 : « Adam Smith: le 'spectateur impartial' » et l'acteur partial, in *Études sur les sociologues classiques, t. II*, Paris, PUF, pp. 21-62.
- BOUDON R., 2002 : *Déclin de la morale? Déclin des valeurs?* Paris, PUF.
- BRÉCHON P., (dir.) 2000 : *Les valeurs des Français*, Paris, Armand Colin.
- BRÉCHON P., 2002 : « Les grandes enquêtes internationales (Eurobaromètres, Valeurs, ISSP): apports et limites », *L'Année Sociologique*, vol. 52, n° 1, pp. 105-130.
- FORSÉ M., 1999, Libéralisme et interventionnisme. Analyse comparée des opinions sur le rôle économique de l'État et du gouvernement dans six pays, *Revue de l'OFCE*, n° 68, pp. 219-240.
- FORSÉ M. et Parodi M., 2002 : « *Homo œconomicus* et spectateur équitable », *La Revue de l'OFCE*, n° 82, pp. 165-230.
- FORSÉ M. et Parodi M., 2004 : *La priorité du juste, Éléments pour une sociologie des choix moraux*, Paris, PUF.
- GRUNBERG G. et SCHWEISGUTH E., 1990 : « Libéralisme culturel et libéralisme économique », CEVIPOF, *L'électeur français en question*, Paris, Presses de la FNSP, pp. 45-68.
- JACQUEMAIN M., 1995 : « Représentations de la justice sociale », *L'Année sociologique*, vol. 45, n° 2, pp. 401-432.
- RAWLS J., 1971, tr. fr. 1987, *Théorie de la justice*, Paris, Seuil.
- REZSOHAZY R., 2003 : *Combat idéologique et conflit des valeurs*, Paris, PUF.
- RIFFAULT H., 1994 (dir): *Les valeurs des Français*, Paris, PUF.
- ROUSSEAU J.-J., 1762, *Du contrat social*, Paris, M. Halbwachs (éd.), Aubier Editions Montaigne, 1943.
- STOETZEL J., 1983 : *Les valeurs du temps présent: une enquête européenne*, Paris, PUF.
- TCHERNIA J.-F., 2002 : « Les valeurs économiques des Européens face à la mondialisation », *Futuribles*, n° 277, pp.81-93.